M.J.C. FRONTIGNY - MECLEUVES
16 Chemin de la Botte
57245 FRONTIGNY
mjcfrontigny@hotmail.fr

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

REGLEMENT "la ronde du val st Pierre"

1 ORGANISATION

Course à pied sur route organisée par la MJC Frontigny-Mecleuves sous l'égide de la Commission Départementale des Courses Hors Stade, inscrite au challenge "courir en Moselle".

2 REGLEMENT

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française d'Athlétisme.
Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

3 EPREUVE

L'épreuve est une course à pied chronométrée d'environ 13,600 km nommée "La ronde du Val St Pierre".
La compétition est ouverte à tous : femmes et hommes licenciés ou non licenciés classés « junior » l'année de l'épreuve.
Le parcours est identique pour les hommes et les femmes.
Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours.
Le nombre de participants est défini par l'arrêté préfectoral ; il peut être limité et sera au maximum de 500 participants.

3.1 Parcours

Le parcours se déroule principalement sur routes ouvertes à la circulation et pistes cyclables ; les participants doivent se conformer au code de la route (rester à droite de la route et ne pas créer d'obstacle à la circulation).
Le parcours est fléché au sol et des signaleurs sont présents aux points stratégiques ; un marquage kilométrique est prévu.
Pendant la course, les coureurs doivent impérativement avoir leur dossard visible épinglé sur la poitrine .

3.2 Départ

le 2éme dimanche de février de chaque année à 10h00,
Le départ et l'arrivée ont lieu sur la route d'accès au Foyer Socio-Culturel de Lancemont
Les concurrents devront se présenter sous les ordres du starter **au plus tard 15 minutes avant le départ.**

3.3 Ravitaillements

Trois ravitaillements sont prévus, le premier à environ 6 km (Peltre), le deuxième au km 9 (Chesny) et le dernier (chaud) à l'arrivée.

3.4 Classement et récompenses

Le classement général sera établi dans l'ordre des arrivées avec mention de catégorie de chaque concurrent.
Chaque concurrent recevra un lot souvenir.
Les 3 premiers "au général et femmes" et le premier de chaque catégorie femme et homme (junior, espoir, senior, et vétérans 1-2-3-4) ainsi que les 1ers résidents dans la CCVSP seront récompensés individuellement.
Un classement par « couple » est également prévu, les deux compétiteurs doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble. S'adresse aux couples mariés, « pacsés » ou concubins et sur la bonne foi des participants.
Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.
La remise des prix se fait à partir 11h45 au Foyer Socio-Culturel de Lanceumont.

4 INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription est de 8€ (dont 1€ est remis à une association ou œuvre caritative) ; elle est majorée de 1€ le jour de la course.
Les engagements et l'inscription (chèque à l'ordre de MJC Frontigny-Mecleuves) devront parvenir avant le 2éme samedi de février, à l'adresse suivante :
MJC Frontigny-Mecleuves, 16 chemin de la botte - 57245 – Mecleuves
Le Comité d'Organisation se donne le droit de limiter les inscriptions en fonction des infrastructures**.**

5 SERVICES (parking, vestiaires, etc..)

Un parking à proximité est à disposition de l'ensemble des concurrents, le stationnement est possible également dans les rues à proximité.
Des vestiaires (fermés mais non gardés) et des douches sont à la disposition des participants.
L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol.

6 REMISE DES DOSSARDS

Elle aura lieu de 8h00 à 9h45 au foyer socio-culturel du Lancemont (FSE).

Au moment de l'inscription ou de la remise des dossards, les athlètes devront obligatoirement présenter avec le bulletin d'engagement:

- **Pour les licenciés : leur licence de l'année en cours ou photocopie,**

et donner

- **Pour les non-licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie).**
- **Pour les juniors de moins de 18 ans, en plus des obligations si-dessus, une autorisation parentale**

7 SERVICE MEDICAL ET SECURITE

Il sera conforme à l'arrêté préfectoral ; c'est-à-dire pour 250 à 500 participants la présence d'un médecin, d'une ambulance, d'une équipe de secouristes et la présence de signaleurs munis d'un système radiotéléphonique sur le parcours.
Les participants sont tenus de suivre les recommandations des signaleurs et des bénévoles postés sur le parcours.
La course est neutralisée dés le départ du médecin; dans ce cas, les coureurs doivent se conformer aux ordres du directeur de course par l'intermédiaire du signaleur de tête de course ; la course peut reprendre dés le retour du médecin.
L'organisation peut décider de l'arrêt de la course à tout moment en fonction de la durée de la neutralisation.
Un concurrent ayant décidé d'abandonner doit prévenir le signaleur radio le plus proche.

8 RESPONSABILITE

Les concurrents participeront à la course sous leur entière responsabilité.
Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il appartient aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile).
La MJC Frontigny-Mecleuves a souscrit une assurance (responsabilité civile) au prés de la MAIF.
Un participant n'ayant plus son dossard n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

9 DROITS A L'IMAGE

Le Comité d'Organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images lors des épreuves qu'il organise (article dans la presse et sur sites Internet spécialisés).